

*Mot d'ouverture pour la
seconde conférence préparatoire à l'audience sur
l'Office de recherche, de développement des marchés et de promotion pour
la framboise rouge
Le 11 juin 2013, à 15 h*

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Tim O'Connor et je préside le Comité de cette audience. Je suis accompagné aujourd'hui du membre nouvellement nommé au Conseil, Mike Pickard, de la Saskatchewan. Mike remplace Phil Klassen dont le mandat au CPAC a pris fin à la mi-mars.

Nous sommes également accompagnés de Duane Schippers, notre conseiller juridique, et de Nathalie Vanasse, secrétaire de l'audience, qui sont ici pour répondre à vos questions concernant les règles et le processus de cette audience.

Avant de commencer, je vous signale qu'une transcription de cette téléconférence sera produite et affichée sur le site Web du CPAC.

Le Conseil a chargé ce Comité de tenir des audiences sur le bien-fondé de la création d'un *Office de recherche, de développement des marchés et de promotion pour la framboise rouge*. Dans le cadre de ses fonctions, le

Conseil doit enquêter sur le bien-fondé de la création d'un office pour un produit agricole si un groupe de producteurs en fait la demande, puis présenter des recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*.

En ce qui concerne ces enquêtes, l'article 8 de la *Loi* stipule que le Conseil doit tenir des audiences publiques. Pendant les audiences, le Conseil a tous les pouvoirs conférés à un commissaire nommé en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*.

Durant la présente enquête, nous allons examiner le bien-fondé d'une proposition présentée par le Raspberry Industry Development Council de la Colombie-Britannique. Ce conseil a proposé l'établissement d'un *Office de recherche, de développement des marchés et de promotion pour la framboise rouge* en vertu de la Partie III de l'LOPA.

L'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* le 19 janvier 2013, comme le prévoit l'article 9 de la *Loi*. L'avis énonçait l'objet et la portée de l'audience. L'avis de l'audience du Conseil a également été diffusé dans des hebdomadaires et des revues agricoles du Canada.

Le Conseil a prolongé jusqu'au 30 avril 2013 la période pour présenter des

mémoires sur la proposition concernant l'Office pour la framboise. Nous avons reçu 26 mémoires et trois demandes de comparution.

La *Loi* précise que, dans ses recommandations au ministre, le Conseil ne peut recommander l'établissement d'un office tant qu'il n'est pas convaincu de l'appui d'une majorité de producteurs et d'importateurs.

À la suite de l'examen de la proposition présentée par le Raspberry Industry Development Council et des mémoires reçus après la prolongation de la période jusqu'au 30 avril, le Comité est convaincu de l'appui obtenu, et c'est pourquoi il a décidé de passer aux étapes suivantes.

Le Comité veut encourager la participation aux audiences et, selon l'ordre du jour de chaque audience, nous espérons entendre le point de vue des personnes présentes.

Les personnes ou les groupes qui ont présenté une demande pour témoigner auront le droit de contre-interroger les autres intervenants aux audiences.

Ensuite, la priorité sera accordée à quiconque a déposé un mémoire devant le Comité dans le délai prescrit. Bien que ces personnes ne soient pas autorisées à contre-interroger les autres intervenants, le Comité les considère bel et bien comme des participants à l'audience. Finalement, si le temps le permet, les

autres personnes qui désirent faire connaître leur point de vue pourront se faire entendre.

Nous voulons être un Comité dynamique et poser beaucoup de questions. Nous allons étudier cette proposition sous tous les angles, tant du point de vue des partisans que de celui des opposants, et nous allons examiner les suggestions constructives quant aux changements qui pourraient être apportés à la proposition présentée par le Raspberry Industry Development Council de la Colombie-Britannique.

Le Comité entend agir en toute équité tout au long du processus d'audience. Nous voulons être justes à l'endroit de toutes les personnes et de tous les groupes qui viendront témoigner et nous avons l'intention de donner à chacun une chance égale de parler et de poser des questions. Nous voulons faire preuve de la plus grande souplesse possible au cours des audiences.

Nous voulons également être sûrs de nous acquitter de notre mandat de la façon la plus juste possible, de sorte que nous puissions présenter un rapport bien équilibré, après avoir examiné chaque élément présenté.

Pour ce qui est du résultat de ce processus, le Comité rédigera à l'intention du Conseil un rapport dans lequel il formulera ses recommandations. Dans ses recommandations, le Comité pourrait appuyer la proposition, en tout ou en

partie, recommander d'inclure ou d'exclure certains pouvoirs prévus à l'article 42 de la *Loi* et, autrement, recommander certains changements qui pourraient être proposés durant l'audience.

Il s'agit peut-être de la partie la plus importante du processus. Grâce à l'audience publique, nous pouvons obtenir le point de vue de personnes de tous les secteurs de l'industrie et les utiliser pour formuler nos recommandations.

Une fois les audiences terminées, le Comité fera ses recommandations au Conseil des produits agricoles du Canada. Le Conseil rédigera ensuite un rapport assorti de recommandations à l'intention du ministre de l'Agriculture. Il appartiendra alors au ministre de décider de proclamer ou non l'Office. Je tiens à souligner que le Comité ne décide pas s'il y aura ou non un office.

La présente réunion a pour but de discuter des dates et des lieux des audiences, et de régler les autres questions de procédure qui figurent à l'ordre du jour.

Toutes les décisions sur ces questions paraîtront dans un rapport qui sera envoyé à tous les participants. Les dates et les lieux des audiences seront affichés dès que possible sur le site Web du Conseil des produits agricoles du Canada.

Le fichier public contenant tous les mémoires et toutes les lettres d'opinion reçus peut également être consulté sur notre site Web et il sera aussi disponible à toutes les audiences. Un fichier semblable est conservé au bureau du Conseil. Les documents et les témoignages présentés aux audiences seront versés dans le fichier public au fur et à mesure, de même que les transcriptions des audiences.

Mesdames et Messieurs, ceci complète mes observations préliminaires; nous allons maintenant passer à l'ordre du jour de la conférence. Merci!